

0641560Y  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE GASTON FEBUS  
20 AVENUE GEORGES MOUTET  
64301 ORTHEZ CEDEX  
Tel : 0559670800

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Date de réunion de la séance initiale : 05/02/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 9

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/02/2019

Réuni le : 14/02/2019

Sous la présidence de : Philippe Dubourg

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Cerler/Espagne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Cerler 2018-2019 : Nouvel acte suite à changement d'effectif : le CA autorise le voyage et autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions nécessaires au déroulement de ce voyage. La contribution volontaire des familles est fixée à 240 euros conformément au budget joint.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0